

Violations des droits de l'homme et aliénation de l'État

Par Abderrahman Nouda

Pour comprendre pourquoi un genre ou un autre de violation des droits de l'homme est devenu fréquent, ou pour mieux le combattre, il faut préalablement étudier les *mécanisme de l'État*⁽¹⁾ *qui déterminent les comportements de l'État en tant qu'agrégat d'institutions combinées*. Cette étude est d'autant plus nécessaire que, lorsque des genres de violations des droits de l'homme sont commis, ces infractions ne dérivent pas uniquement d'une ou de plusieurs personnes spécifiques, mais découle d'un système globale, sociétal, étatique, politique, idéologique et culturel. Cependant, le but de cet article n'est pas de présenter une étude exhaustive des mécanismes de l'État, mais simplement d'*articuler le phénomène des violations des droits de l'homme avec ces mécanismes de l'État*.

Comment naissent et évoluent les violations des droits de l'homme ?

Le rôle de l'État, sa raison d'être, est de gérer, et de

¹ Voir par exemple le Chapitre 'Le pouvoir', dans le livre : A. Nouda, *Le Politique*, édition numérique. A télécharger gratuitement à partir du site : <http://LivresChauds.Wordpress.Com>.

résoudre, les problèmes de la société. Mais il arrive souvent que les groupes au pouvoir soient incapables de résoudre ces problèmes sociaux. Ils émettent alors des propagandes mensongères pour susciter la docilité ou la patience des populations. Mais aucun État ne peut pas mentir ou tromper son peuple pendant longtemps. Si un État ne résout pas les vrais problèmes sociaux auxquels le peuple est confronté, alors cet État sombre dans des crises complexes. Celles-ci risquent de s'aggraver lentement, mais sûrement, jusqu'à devenir tragiques. Un processus de violations des droits de l'homme peut alors se déclencher à tout moment. Ce processus survient souvent après un pourrissement de longue durée de crises sociales profondes, comportant des dimensions économiques, politiques et culturelles.

L'exacerbation des contradictions sociales débouchent sur des luttes de classes sociales, à la fois aiguës et déroutantes. L'aggravation des tensions sociales facilite l'éclosion des insatisfactions, des soulèvements ou de révoltes. Et malgré leurs prétentions, les experts restent incapables de prédire les convulsions irrégulières de la société. Plus l'État est égoïste, rigide ou inflexible, plus il a tendance à utiliser des moyens violents, ou disproportionnés, pour réprimer tous ceux qu'il considère comme des éléments dangereux pour sa sécurité, sa stabilité, ou sa survie.

Pour se donner bonne conscience, chaque fois que l'État commet une violation des droits de l'homme, il se dit que cette infraction restera ponctuelle, limitée, méconnue, passagère ou exceptionnelle. Cet État croit qu'il pourrait bientôt se passer totalement de telles transgressions. Mais la dynamique sociale ou politique le conduit à répéter ces infractions des droits de l'homme. Il finit même par en faire une politique systématique. Parce que ces infractions paraissent commodes, efficaces, rapides et discrètes. En même temps, cet État s'efforce de nier catégoriquement toutes les violations des droits de l'homme qu'il commet. Il va même jusqu'à accorder des privilèges à un ensemble de fonctionnaires ou de personnalités (nationales et étrangères) qui s'illustrent par leur déni de l'existence de ces violations des droits de l'homme. L'irrationalité des démarches

entreprises par cet État finit par affaiblir ses capacités d'intervention. Simultanément, les chances d'éclosion des soulèvements populaires augmentent. Cette évolution se poursuit, jusqu'à ce que cet État se corrige, ou jusqu'à ce qu'il soit aboli par une révolution imprévisible.

Tout État peut évoluer en son contraire

Partout à travers le monde, l'État et ses agents ont toujours tendance à prétendre, en toutes circonstances, qu'ils sont «utiles», «légitimes», «serviables», «bons», «excellents» ou «parfaits». Ces prétentions constituent un phénomène universel. Cela n'empêche pas des médiocrités, des irrégularités, des malversations, des abus de pouvoir, des fraudes et des atteintes à la loi, de se multiplier, de se reproduire, ou même de proliférer, au sein de l'État. Pourquoi cela ? Parce que *l'État peut aisément se transformer en son contraire* ! Et pourquoi l'État peut-il se transformer en son contraire ? *Parce que les hommes* (citoyens simples ou responsables dans l'État) *peuvent aisément s'aliéner*.

Alors comment un État peut-il se transformer en son contraire ? Existe-t-il des exemples d'États transformés en leur contraire ? Et comment reconnaît-on un État qui s'est transformé en son contraire ? Quelles sont ses caractéristiques ?

La compréhension de ces questions nécessite d'observer les États à travers le monde, ou d'étudier l'évolution des États au cours de l'Histoire.

Processus d'aliénation de l'Etat

Nous savons qu'une *personne peut s'aliéner*, mais nous méconnaissons souvent qu'*un État peut lui aussi devenir aliéné*. Parce que nous oublions que, derrière les institutions de l'État, se trouvent des personnes, qui ont leurs psychologies spécifiques, leurs complexes, leurs fantasmes, leurs désirs, leurs intérêts, leurs logiques, leurs subjectivités, leurs idéologies et leurs

contradictions. Les hommes sont souvent préoccupés, jusqu'à l'obsession, par la course à l'argent, au pouvoir, à la notoriété ou à la gloire. Tout le monde veut accaparer ou s'approprier le maximum de biens possibles. Jusqu'au degré d'aliénation ! Et quand un individu, une collectivité, un État, ou un peuple, sombre dans l'*aliénation*, il (ou elle) devient comme aveugle. Il se mue en son contraire. Il ne contrôle plus sa conscience. Il ne maîtrise plus ses pulsions. Il perd son sens critique. Son humanité se relâche, se dissipe, ou se perd. Son comportement s'égaré hors des voies de la raison. Il se fourvoie dans des déviations déplorables. *Toutes les violations des droits de l'homme deviennent alors possibles, faciles, banalisées ou répandues.* Ces violations peuvent être commises non seulement par l'État, mais également par des individus, des groupes, ou des institutions. Et les coupables de ces violations tendent non seulement à les cacher, mais aussi à les justifier, ou à les légitimer, par des croyances, des prétentions, des décrets ou des lois. Ensuite, l'ensemble de la société finit par se transformer en un enfer pour tous. Les souffrances, ou le mal être, se généralisent alors à toute la société. Et à ce stade déjà, *l'aliénation de l'État a beaucoup plus de chances de s'approfondir que de guérir.*

Citons quelques traits distinctifs d'un État *transformé en son contraire* : (1) il devient un État de non droit ; (2) il fait le contraire de ce qu'il doit faire ; (3) sa raison d'être, n'est plus de servir le peuple, mais son but ultime se limite à sa survie, par tous les moyens possibles, y compris par l'exploitation du peuple, son asservissement, ou son oppression.

Dans des exemples d'*États aliénés* (ou d'États transformés en leur contraire), les différentes institutions étatiques n'hésitent plus à massacrer les citoyens qui sont soupçonnés d'être des opposants politiques, ou des subversifs. Le but suprême de l'État n'est plus de servir le peuple, mais de se servir du peuple. Quels que soient les crises ou les problèmes sociaux existant, le régime politique veut perdurer tel qu'il est. Il refuse de se réformer. Il réagit exagérément contre tout ce qui écorne son image de marque. Il refuse toutes les réformes revendiquées par des élites politiques. Le système politique établi ne se préoccupe plus que

de durer, de se perpétuer, tel qu'il est, par tous les moyens possibles, et quel qu'en soit le prix, y compris par le despotisme, ou la violation systématique des droits de l'homme.

Conséquences de l'aliénation de l'État

Les *conséquences de l'aliénation de l'État* sont assez connues. Parce que les hommes les ont vécues au cours de l'Histoire, à travers des souffrances déchirantes. *Quand l'État de droit n'existe pas, alors tous les abus de pouvoir deviennent aisés à commettre.* Et l'impunité n'est qu'un indice parmi les multiples signes qui caractérisent l'État de non droit. Ces abus de pouvoir peuvent évoluer du mensonge des media publics, en passant par le matraquage violent des manifestants, le licenciement des grévistes, le harcèlement des intellectuels, l'assujettissement des journalistes, les procès trafiqués contre les syndicalistes, les enlèvements de militants révolutionnaires, les tortures, les détentions politiques, les procès politiques iniques, les disparitions forcées, les assassinats politiques, jusqu'au génocide. Mais quelles que soient les atteintes aux droits de l'homme, *l'État existant tend toujours à nier tous les crimes qu'il commet.* Cet État peut même poursuivre en justice ceux qui dévoilent ses infractions, et les condamner à des peines dissuasives. A moins que cet État soit acculé, par des investigations et des enquêtes irréfutables, à reconnaître ses méfaits.

Pour sauver sa dignité et ses libertés, *le peuple* devrait donc compter sur lui-même ; il devrait oser critiquer, lutter et façonner l'État, selon ses besoins et ses ambitions.

Exemples d'Etats aliénés

Parmi les États *aliénés*, proches de nous, citons l'exemple de l'État sous le règne despotique du roi Hassan II (1961-1999) au *Maroc*. Au temps des émeutes populaires, ce roi (et son État)

avait envisagé l'idée de «se débarrasser du mauvais tiers du peuple, pour préserver les deux tiers sains»⁽²⁾.

Pensons aussi à l'exemple récent de l'État sous le règne dictatorial du président Bechar AlAssade, en **Syrie**, après le dernier soulèvement en 2011. Ses partisans avaient exprimé un mot d'ordre terrible : «Soit vous accepter le président AlAssade, soit nous détruisons le pays» (إما الأسد، أو نحرق البلد) ! Et c'est exactement ce qui survint ! En comparaison avec Bechar AlAssade, l'ancien président déchu Zine AlAbidine Ben Ali de Tunisie paraît comme un sage, parce qu'il a préféré fuir, pour se sauver, et pour éviter à son pays des massacres inutiles !

Si nous nous permettons quelques généralisations, nous pourrions même dire que la majorité des États **du monde musulman** d'aujourd'hui, du Maroc au Pakistan, sont encore, à un degré ou à un autre, des États **de non droit**. (Malheureusement les partis de gauche négligent jusqu'à aujourd'hui d'analyser la relation entre sous-développement et religion⁽³⁾). Tous les genres d'abus de pouvoir peuvent quotidiennement être commis dans ces États de non droit. Il suffit d'observer, de rassembler les données, d'analyser dans les détails, pour découvrir des mensonges, des médiocrités, des fraudes, des prévarications, des malversations, des abus ou des exactions.

L'**État de Syrie** nous donne aujourd'hui un exemple instructif, non seulement d'un État déraisonnable, aliéné ou fou, mais il nous donne aussi l'exemple d'un État voyou. Cet État n'hésite pas à utiliser des «chabiha» (supplétifs para-militaires), et même l'armée, avec ses chars et ses avions bombardiers, pour massacrer toutes les populations qu'il soupçonne de s'opposer à son régime politique. Cet État ne se limite pas seulement à violer les droits de l'homme, mais il ose détruire les villages et les villes. Il tue de façon systématique, aveugle⁽⁴⁾. Et ce que fait

² Voir par exemple le Chapitre 'Le pouvoir', dans le livre : A. Nouda, *Le Politique*, édition numérique. A télécharger gratuitement à partir du site :

<http://LivresChauds.Wordpress.Com>.

³ Voir le Chapitre 'Politique et religion', dans le livre : A. Nouda, *Le Politique*, édition numérique. A télécharger gratuitement à partir du site :

<http://LivresChauds.Wordpress.Com>.

⁴ Ce n'est pas parce que le régime de Bechar AlAssade utilise l'armée, ou même des armes chimiques, contre son peuple, qu'il devient permis pour des puissances

aujourd'hui l'État de Syrie, tous les autres États (y compris l'État du Maroc) peuvent le reproduire, dans des circonstances particulières, à un degré ou à un autre. L'État de Syrie n'est pas un cas rare, exceptionnel ou unique, mais ***il est l'aboutissement probable de tout État aliéné.***

L'Égypte aussi nous donne aujourd'hui un exemple instructif d'un parti politique (les Frères Musulmans), qui accepte que le peuple égyptien se révolte contre le président élu Hosni Moubarak, le destitue et le juge (à travers la révolution du 25 janvier 2011). Mais les Frères Musulmans refusent que ce même peuple égyptien se révolte contre son président élu Mohamed Morsy (le 30 juillet 2013), uniquement parce que Morsy fait partie de leur confrérie. Alors les Frères Musulmans revendiquent un droit de l'homme classique (le droit de manifester), non pas pour recouvrer un droit légitime, mais dans le but d'abolir l'ensemble des droits de l'homme. Les Frères Musulmans veulent écraser tous les citoyens qui s'opposent à leur ***hégémonie théocratique***, ou à leur ***despotisme théologique***. Ils veulent ***tuer la raison pour la remplacer par des dogmes religieux***. Nous aboutissons ainsi à une situation cocasse et dramatique : le mouvement des Frères Musulmans réclame le droit inaliénable de manifester, mais son but ultime est d'imposer la ***Chariâa islamique*** (الشريعة الاسلامية), d'établir un ***État de Khalifa islamique*** (دولة الخلافة الإسلامية), qui aboutit en fin de compte à la négation de la démocratie, et à l'abolition des droits de l'homme ! Les Frères Musulmans attaquent violemment des établissements publics (civiles et militaires), mais ils refusent que la police et l'armée défendent ces établissements ! Comme si les Frères Musulmans nous disent : «Accordez-nous nos droits démocratiques, pour que nous puissions ultérieurement abolir la démocratie» ! Et ceci, au nom d'Allah, et de la démocratie ! ***N'est-ce pas une forme particulière d'aliénation ?***

impérialistes d'envahir la Syrie ou de la bombarder. Si ces puissances étaient sincères, elles auraient dû armer l'opposition progressiste. L'hypocrisie des puissances impérialistes est flagrante ! Les plus grands détenteurs, et les grands utilisateurs, d'armes de destruction massives, et d'armes chimiques, au cours de toute l'Histoire humaine, ce sont les États-Unis d'Amérique, la France, l'Allemagne et l'Angleterre.

Et les Frères Musulmans ne sont pas uniques en leur genre. Tous les courants politiques qui se définissent comme Islamistes, Salafistes ou Jihadistes, tous ceux qui exploitent la religion pour établir, ou pour justifier, leur pouvoir politique, finissent eux aussi dans la violence, le sectarisme, l'ignorance et la décadence. Et même des intégristes chrétiens, comme les courants *évangélistes* en vogue en Amérique du Nord et du Sud, n'échapperont pas à une fin similaire. Tous les courants politico-religieux, tous ceux qui refusent *la séparation entre la religion et l'État*, ou entre la religion et la politique, tendent fatalement vers *la négation des droits de l'homme*. Parce qu'il veulent détrôner la raison et la remplacer par l'hégémonie de dogmes religieux absolus.

Existe-t-il un type d'État immunisé contre les violations des droits de l'homme ?

Pendant les années 1980, au temps de la 'guerre froide' à l'échelle internationale, entre le camp Capitalise et le camp Socialise, quand la majorité des militants révolutionnaires du Maroc étaient encore détenus dans les prisons du roi Hassan II, nous discussions à propos de la «véracité» ou des «mensonges» des accusations concernant les *violations des droits de l'homme dans l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS)*, ainsi que dans d'autres États du camp socialiste. Beaucoup parmi nous croyaient qu'un État socialiste ne peut pas violer les droits de l'homme. En d'autres termes, ils supposaient que *les violations des droits de l'homme sont possibles dans certains types d'États* (pré-capitalistes ou capitalistes), *et impossibles dans d'autres* (comme les États socialistes ou communistes). Est-ce vrai ?

Les militants parmi nous qui avaient adopté une attitude critique à l'égard du Marxisme léninisme croyaient en la véracité des rapports publiés en occident sur les violations des droits de l'homme dans les pays du bloc soviétique. Alors que les militants parmi nous qui s'en tenaient fermement à l'idéologie du Marxisme léninisme, considéraient ces rapports comme des

armes de propagande, très familières pendant l'époque de la 'guerre froide'. Même les travaux de la soviétologue Hélène Carrère d'Encausse⁽⁵⁾, ou les écrits d'Alexandre Soljénitsyne⁽⁶⁾, étaient à cette époque considérés comme un travail de sape visant à déconsidérer ou à détruire la notoriété du camp socialiste. Même l'illustre leader marxiste Abraham Serfaty avait, parmi nous, et durant plusieurs années, considéré ces accusations comme des «mensonges» ou des «exagérations». Moi-même, devant l'énormité des crimes imputés au système politique de Josef Staline, j'étais sceptique ou hésitant, par excès de précaution. Le dogmatisme théorique rendait ainsi ces militants marxistes léninistes aveugles. Il les empêchait de voir la réalité telle qu'elle était. Mais après l'effondrement du bloc soviétique ou socialiste en 1989, l'accumulation des indices sur les violations des droits de l'homme est devenue tellement lourde que personne ne pouvait plus nier sérieusement les faits dénoncés. Les innombrables crimes commis sous le système politique de Josef Staline sont aujourd'hui mieux connus, documentés et authentifiés, y compris par d'anciens responsables soviétiques. Quelle est la *moralité* de cette histoire ?

Sa moralité est la suivante : ***Il n'existe pas de type d'État qui soit immunisé contre les dérives vers les violations des droits de l'homme. Tout État peut s'aliéner, puis sombrer dans des violations des droits de l'homme***, quel que soit le type de cet État, son mode de production, ou son degré d'évolution, (qu'il soit esclavagiste, féodal, pré-capitaliste, capitaliste, libéral, moderne, démocratique, ou socialiste) ! Que l'État soit une monarchie ou une république, il peut dévier ! Même un État prétendu religieux, (qu'il soit catholique, juif ou islamique) peut commettre les pires cruautés !

L'Histoire des États catholiques en Europe est déjà largement entachée par tous les genres d'atteintes aux droits de l'homme. Les crimes commis par les États européens «colonialistes», ou par les États occidentaux «capitalistes» et «démocratiques» (notamment les États Unis d'Amérique,

⁵ *Hélène Carrère d'Encausse, L'empire éclaté, Flammarion, Paris, 1978. Autre livre : Le pouvoir confisqué (gouvernants et gouvernés en URSS), Flammarion, Paris, 1980.*

⁶ *Alexandre Soljénitsyne, L'archipel du Goulag, Seuil, Paris, 1976.*

l'Angleterre, la France, etc), resteront gravés dans l'Histoire de l'Humanité. Même un État doté de structures étatiques démocratique (comme l'*Angleterre, la France ou les États Unis d'Amérique*) peut commettre les pires atrocités. Par exemple, les agressions militaires dévastatrices commises successivement par les puissances «démocratiques» (l'Angleterre, la France et les États Unis d'Amérique, durant les années 1960, jusqu'aux années 1990, au Vietnam, au Cambodge, au Laos, en Amérique Latine, en Irak, etc, sont des génocides imprescriptibles ! L'entité État d'*Israël*, prétendue «État juif», a elle aussi commis, au nom des écrits sacrés de la religion juive, tous les genres de crimes colonialistes, racistes et inhumains. La colonisation de la Palestine, le massacre des palestiniens, ne sont en rien inférieurs à la Shoah, ou au massacre des juifs par le *Nazisme* ou le *Fascisme*. Des États islamistes, comme ceux des Talibans en Afghanistan, des Ayato Allah dans la République islamique d'Iran, des frères musulmans en Égypte, des Chabab en Somalie, des Moujahidines islamistes et terroristes dans de nombreuses régions du monde, ***tous ont violé les droits de l'homme, au non de Dieu***. Même si Dieu n'a rien demandé à tous ces usurpateurs. Et même si Dieu est innocent de tout ce que les hommes prétendent.

Violations des droits de l'homme et typologie de l'État

Existe-t-il un lien entre les violations des droits de l'homme commises par un État, et la typologie de cet État fautif ?

Si, par exemple, nous passons en revue ***les États du monde qui avaient commis, à grande échelle, un type significatif de violation des droits de l'homme, tel que les «disparitions forcées»***, nous devenons étonnés par leur diversité. Citons au moins des exemples d'États ayant perpétré un grand nombre de «***disparitions forcées***». Ces États sont notamment les suivants :

- ***L'Allemagne nazie*** (période de 1933 à 1945 ; «seconde guerre mondiale» ; méthode brutales de la police et de la

Gestapo, à la fois contre les opposants à l'intérieur de l'Allemagne, et contre les résistants dans les pays envahis par l'Allemagne ; exécutions massives et expéditives ; persécution non seulement des juifs, mais aussi des handicapés, des opposants, des communistes, des homosexuels, des Gitans, etc).

- L'**Union des Républiques Socialistes Soviétiques** (URSS), (période de 1929 à 1948 ; plusieurs vagues de répression massive ; purges staliniennes dans le Parti Communiste, l'Armée et l'administration de l'Etat ; répression contre tous ceux qui étaient perçus comme des opposants ou des adversaires potentiels de Josef Staline ou du régime soviétique ; enlèvements ; déportations ; au moins 1,8 millions de personnes dans les «camps de travail» et les «colonie de Goulag» ; exécutions sommaires).

- Le **Cambodge** (période de 1974 à 1998 ; population d'environ 15 millions ; religions hindouiste et bouddhiste ; luttes complexes entre agents de l'impérialisme, monarchistes, républicains et communistes).

- L'**Espagne** (guerre civile de juillet 1936 à avril 1939, confrontations violentes entre d'un côté des monarchistes nationalistes chrétiens et conservateurs, et de l'autre côté des républicains progressistes et laïcs).

- L'**Argentine** (de 1976 à 1983 ; dictature d'une junte militaire, qui pratique des disparitions forcées comme une politique dûment pensée et planifiée par l'État ; des forces militaires et paramilitaires enlèvent des opposants politiques, leurs amis, et leurs familles, puis elles les tuent ; environ 30 000 disparus forcés, dont 22 000 cas sont rigoureusement listés ; avec le soutien des États Unis d'Amérique, dans le cadre de la 'guerre froide').

- L'**Algérie** (période de 1992 à 1997 ; guerre civile ; confrontation violente entre un État dominé par l'Armée et des courants islamistes ; une estimation de 150 000 morts ; entre 6 000 et 17 000 disparus forcés ; ces disparitions sont imputées à la fois aux islamistes jihadistes et aux services de sécurité de l'État).

- Le **Chili** (de 1973 à 1978 ; après le coup d'État militaire du 11/09/1973 contre le Président socialiste élu Salvador

Allende, le général Augusto Pinochet commet un Coup d'Etat, et établit une dictature militaire ; il bénéficie du soutien total et inconditionnel des États Unis d'Amérique).

- L'**Irak** (période de 1979 jusqu'à aujourd'hui ; d'abord sous le règne du dictateur Saddam Hussein ; ensuite, pendant l'invasion de l'Irak par les États Unis d'Amérique en 2003, et même après l'évacuation des armées américaines ; des groupes de fantoches pro-américains installés au pouvoir par les États-Unis d'Amérique sont directement responsables de la division de l'Irak en ethnies, de la guerre civile, et des effroyables massacres de la population qui se poursuivent jusqu'à aujourd'hui).

- Etc.

Devant cette liste, l'observateur est vite étonné par la diversité des Etats qui recourent aux violations des droits de l'homme (notamment aux «disparitions forcées») comme moyen de lutte politique. Malgré cette diversité de ces Etats, il serait utile d'essayer de dresser quelques **caractéristiques qui sont plus ou moins communes** entre tous ces États. En voici un échantillon possible :

a) Le peuple est largement dominé, inculte, pauvre, voir aliéné par la religion ; primauté de la culture de l'individualisme sur la solidarité sociale.

b) Il existe parfois un certain degré de dépendance de l'État concerné à l'égard des puissances impérialistes.

c) L'État est fortement attaché à une idéologie globalisante, totalitaire, ou absolue. Plus la logique de cette idéologie est simpliste, inflexible, intransigeante ou rigoureuse, plus ses conséquences destructrices ou meurtrières sont larges.

d) Les groupes gouvernants sont peu éduqués, ou ne sont pas élus de façon démocratique.

e) Les luttes politiques sont menées de manières occultes, irrégulières, sans respect des droits du peuple, ou sans soucis concernant les droits de l'homme. Les belligérants préfèrent marginaliser ou éliminer leurs adversaires politiques, plutôt que de s'efforcer de bâtir des compromis avec eux.

f) Absence de la culture de l'État de droit, dédain des principes de la démocratie, prédominance de la culture du cynisme ou de l'égoïsme.

g) L'économie est parfois désagrégée, dépendante ou sous-développée.

Comment lutter contre les violations des droits de l'homme

L'Histoire le prouve : Tout État peut dévier vers des voies déraisonnables. Tout individu, collectivité, institution ou État, peut devenir malade, dérégulé, déviant ou aliéné. Que l'État soit esclavagiste, pré-capitaliste, libéral, moderne ou socialiste, il ne peut pas échapper à cette règle. Car cette dérive de l'État (c'est-à-dire son aptitude à *se transformer en son contraire*) demeure possible tant que l'État existe. Et rien ne peut garantir que cette dérive ne se produise jamais. Ce danger demeure probable. Et quand cette dérive se réalise, au lieu que l'État serve le peuple, c'est plutôt le peuple qui est forcé à servir l'État.

On observe partout que l'État a cette fâcheuse tendance à vouloir soumettre le peuple. L'État n'hésite pas à mentir, à dominer, à exploiter, ou même à opprimer le peuple. Un État, fût-il démocratique ou socialiste, peut, à tout moment, se fourvoyer dans des violations des droits de l'homme. Quelle est alors la *parade* ? Existe-t-il une *solution* pour contrer cette fâcheuse tendance de l'État à s'aliéner ? Quelles sont les dispositions légales qui devraient impérativement exister pour que le peuple puisse résister ou se défendre contre ces violations ? Y a-t-il un moyen pour corriger l'État fautif, pour le soigner ou le transformer ? Existe-t-il des dispositions de l'État, ou des procédures institutionnelles, capable de protéger le peuple de la survenue des violations des droits de l'homme ?

De telles *solutions miracles* (pour éviter les violations des droits de l'homme) *n'existent pas* ! Quelles que soient les dispositions étatiques, institutionnelles ou légales, il reste nécessaire que *le peuple* soit éveillé, cultivé, conscient, attentif, critique, mobilisé, militant, créatif et combatif. Sans des attributs similaires, *le peuple* risque d'évoluer d'un acteur réactif en un sujet indolent ou soumis. Il devient alors incapable de réagir pour corriger son sort politique ou social. *Si le peuple ne se cultive*

pas, s'il ne s'organise pas, s'il ne veille pas à développer sa maturité politique, il risque fort de devenir manipulé par les puissances impérialistes, ou par leurs agents locaux 'marionnettes'.

La seule solution réaliste pour éviter autant que possible cette aliénation de l'État, est que l'État accepte, par la force de la loi écrite, l'existence légitime de «contre Etat», ou de «contre pouvoirs», pour que l'opposition politique puisse non seulement critiquer, mais aussi accéder au pouvoir de l'État, par la volonté du peuple, par des élections libres et transparentes, dans le but de rectifier l'État, de le corriger, de le transformer, ou de modifier ses programmes. Sans cette possibilité de critique, de contrôle, de rectification, et même de renversement des équipes dirigeantes ou gouvernantes, la société évolue forcément vers la médiocrité, les crises, l'absolutisme, la dictature, et la décadence. Parfois, cela peut même conduire à une guerre civile, stupide et destructrice. Cela clair, net et sûr ! Pourquoi ? Parce que cela fait partie des lois objectives qui régissent l'évolution de la société⁽⁷⁾.

Au Maroc, les droits de l'homme restent encore à conquérir

Au *Maroc*, depuis les années 1970 jusqu'au années 1990, quand des milliers de militants de gauche étaient *enlevés*, «disparus», *aveuglés, isolés, torturés, massacrés, à travers une quinzaine de centres secrets⁽⁸⁾ de détention*, à la fois le roi Hassan II, le ministre de l'intérieur Driss Basri, et les ministres successifs des Droits de l'homme (tels que Mohamed Ziane, Mohamed Oujarre, Omar Aziman), tous clamaient sans rougir : «Il n'existe pas de disparus, ni de détenus politiques au Maroc» !

⁷ Voir le livre : A. Nouda, *Le Sociétal*, éditions numérique. A télécharger gratuitement à partir du site : <http://LivresChauds.Wordpress.com>.

⁸ Exemples recensés de centres secrets et illégaux de détention arbitraires d'opposants politiques au Maroc : Dar Bricha, Dar El Mokri, Derb Moulay Cherif, Kalâate M'gouna, Tagounite, Agdez, Tazmamarte, Tafendilte, 'Le Complexe', El Corbesse, Aéroport d'Anfa, PF1, PF2, etc.

Même certains partis politiques progressistes (comme l'Union Socialiste des Forces Populaires, le Parti du Progrès et du Socialisme, le Parti de l'Istiqlal, etc) évitaient soigneusement de **dénoncer les violations** des droits de l'homme (et notamment les disparitions forcées et les détentions politiques).

Mais plus tard, quand des investigations et des informations précises sont rassemblées et diffusées (par plusieurs **organisations humanitaires indépendantes**, notamment Amnesty International, et surtout par l'ouvrage illustre 'Notre ami le roi' du journaliste Gilles Perrault), le pouvoir a constaté que **ses secrets illégaux sont dévoilés dans leurs détails**. Le roi avait alors redouté la survenue d'une «crise d'arrêt cardiaque» à l'État du Maroc. Le roi a ainsi été forcé de faire quelques concessions de forme, et encore, à des doses homéopathiques !

Une décennie plus tard, le pouvoir au Maroc lance l'expérience de l'«Instance Équité et Réconciliation» (étatique). Cette expérience fut ensuite, freinée, étouffée, puis **enterrée, avant que ses conclusions soient systématisées ou appliquées**. L'État du Maroc avait fini par reconnaître l'existence d'environ **22 000 personnes victimes** de disparition forcés, de détention arbitraire, ou de détention politique. Ce qui signifie que tous ceux qui disaient qu'il n'y avait pas des 'disparus' ou des détenus politiques au Maroc exprimaient des affirmations contraires à la vérité.

Cependant, même aujourd'hui en 2013, sous le règne du roi Mohamed VI, l'État et ses institutions **continuent, comme avant, à nier** les différentes violations des droits de l'homme qui surviennent. Et la fonction essentielle du «Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)» (étatique) est de nier l'existence de ces violations des droits de l'homme au Maroc. Et même quand ce CNDH ne nie rien, son seul **silence** devant les violations dénoncées par les organisations humanitaires indépendantes, constitue une négation implicite de ces violations. L'État achète la complicité morale des fonctionnaires nommées à la direction de ce «Conseil National des Droits de l'Homme», par des salaires et des privilèges consistants. Comme avant.

Le Maroc avait fermé ou détruit les anciens **centres secrets de détention** et de torture, qui avaient été dévoilés. Mais il avait

ensuite ouvert d'autres centres. Ainsi, pendant longtemps, entre les années 1995 et 2011, l'État du Maroc *niait* fermement l'existence du centre secret de détention et de torture dit 'Centre de Témara'⁽⁹⁾. Même si plusieurs détenus politiques, transférés ultérieurement de leurs lieux de garde-à-vue secrètes vers des prisons officielles, certifiaient qu'ils avaient été torturés dans ce Centre. Ensuite (le 25 avril 2011, puis le 24 octobre 2012) le site internet WikiLeaks publie des dossiers détaillés, sur 779 détenus du camp de Guantanamo. Ces documents secrets des Etats Unis d'Amérique révèlent des détails sur les interrogatoires, les photos, les mémos, et les transferts d'un pays à l'autre, de certains détenus de la base américaine de Guantanamo. ***Les États-Unis d'Amérique sous-traitaient la torture à des pays «alliés»*** comme le Maroc, l'Irak, l'Afghanistan, le Yémen, la Pologne, etc. Ces documents montrent, entre autres, avec des preuves détaillées, que dans le cadre des accords secrets entre le Maroc et les États-Unis d'Amérique, ***le Maroc torturait effectivement des accusés de terrorisme dans le Centre secret de Témara, au profit des États Unis d'Amérique***. Cela indique que le mensonge de l'État du Maroc n'est pas prêt de se terminer.

Si un État prétend qu'il est conforme à la loi, à la morale, et qu'il n'a rien de répréhensible à cacher à son peuple, alors cet État devrait permettre à tous ses citoyens d'accéder à toutes les informations (qui ne sont pas légalement classées «secrets d'Etat»). Cet État devrait leur permettre d'enquêter sur tous les évènements, de vérifier toutes les procédures. Toutes les institutions ou administrations de cet État devrait faciliter toutes les vérifications et tous les contrôles désirés par une partie quelconque des citoyens. Cet État devrait également permettre aux commissions parlementaires, aux représentants des associations des droits de l'homme, à des

⁹ En janvier 2013, les sites internet AlifPost et Yabladi avaient indiqué qu'un ancien officier dans la police marocaine (M. Ali ElGhazi) avait adressé une lettre ouverte au chef du Gouvernement AbdElillah Benkirane, pour lui demander d'ouvrir une enquête sur le 'Centre secret de détention' situé à Témara, et où la torture était couramment pratiquée. Le refus de cet officier de participer à ces infractions lui avait causé de multiples problèmes. Il avait été finalement amené à présenter sa démission et à quitter le Maroc en 2005. Honneur et considération lui sont dus.

journalistes indépendants, et même à des citoyens ordinaires, de visiter tous les établissements ou lieux susceptibles de cacher des pratiques illégales. Hélas, en dépit de toutes ces revendications, un État ne peut tolérer ces contrôles populaires que s'il s'engage sincèrement à devenir un État démocratique, un État de droit.

Comment lutter contre les violations des droits de l'homme

Les *différents droits de l'homme* sont répertoriés et réglementés. Ils constituent un système indivisible. Ces droits humains sont *liés les uns aux autres* de manière organique. Au point que, lorsque un État viole un genre déterminé de droit humain, il devient probable qu'il transgresse simultanément d'autres types de droits de l'homme. Si par exemple, un peuple est privé de ses droits de manifester, ou de s'organiser dans des partis politiques d'opposition (par exemple par des subterfuges contenus dans la loi réglementant les partis politiques), il devient plausible que ce peuple soit aussi privé de plusieurs autres parmi ses droits ; tels que le droit d'accès à des informations indépendantes, le droit de jouir de médias publics indépendants, le droit à l'expression critique, le droit d'avoir des procès politiques équitables, le droit que les lois s'appliquent de la même manière à tous les citoyens, etc. Si dans un pays les médias publics ne sont pas indépendants, ou si les opposants ne disposent d'aucun moyen légal pour faire connaître leurs critiques, il devient naturel que d'autres violations des droits de l'homme existent, tels que le harcèlement des opposants, les arrestations arbitraires, les enlèvements, la torture, les disparitions forcées ou les assassinats politiques.

Comment sera le Maroc de demain ?

Dans le Maroc d'aujourd'hui, les droits de l'homme ne

sont pas suffisamment respectés. Alors interrogeons-nous : Quel sera l'avenir du Maroc à moyen ou long terme ? Y aura-t-il des progrès dans les domaines de la culture et de la démocratie ? Le peuple jouira-t-il d'un État de droit ? Les droits de l'homme seront-ils mieux respectés ?

Hélas, si, en dépit de toutes la propagande de l'État, nous considérons que les grands problèmes de la société du Maroc ne sont pas en cours de résolution, nous pouvons alors prédire que l'avenir du Maroc risque fort d'être sombre. Des parts importantes de l'État et du peuple s'enfonceraient progressivement dans l'aliénation. A cause du couple infernal 'Monarchie - religion', les ingrédients d'une guerre civile sont en train de s'accumuler dangereusement. Le processus est lent, anodin, presque invisible, mais réel !

Abderrahman Nouda (Casablanca, le 28/08/2013)